

**Service instructeur**

Direction du patrimoine et des sols

N° CP-2014-10-3-3

**Service consulté**

Direction des Routes et des Transports

**ROUTES DEPARTEMENTALES  
TRANSACTIONS IMMOBILIERES AFFERENTES**

Résumé : Diverses opérations relatives à la voirie départementale nécessitent des évolutions foncières. Elles occasionnent, d'une part, l'acquisition de plusieurs parcelles représentant une surface totale de 7,38 ares à OBERMORSCHWIHR pour 574,42 €. D'autre part, elles nécessitent l'indemnisation de plusieurs exploitants sur une surface totale de 0,53 are pour la déviation de WINTZENHEIM et un alignement à MEYENHEIM pour 1 722,86 €. En outre, elles concernent le déclassement et l'aliénation d'une parcelle de 11,93 ares à WINTZENHEIM pour 14 435,30 € et l'aliénation à l'euro symbolique d'une parcelle de 5,73 ares à FRIESEN au profit de la Commune.

En vertu des dispositions législatives actuellement en vigueur, toute opération immobilière concernant le Département du Haut-Rhin doit être autorisée par le Conseil Général ou par sa Commission Permanente, si cette dernière a obtenu délégation d'attribution.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre Commission, les évolutions foncières nécessitées par les opérations de voirie départementale détaillées ci-dessous, ainsi que la prise en charge des indemnités y afférentes figurant dans les tableaux annexés au présent rapport.

**I - ACQUISITION DE TERRAINS EN VUE DE LA REGULARISATION D'EMPRISES DE VOIRIE**

**RD 1 - Commune d'OBERMORSCHWIHR** - Suite aux travaux d'aménagement de la Rue Principale, acquisition à l'euro symbolique auprès des propriétaires riverains des emprises nécessaires à la régularisation de l'alignement de la RD 1.

Superficie concernée : 7 a 38 ca

Valeur des terrains : 1 € symbolique par terrain en nature de voirie

Indemnité principale : 32,00 €

Indemnité pour perte de revenus viticoles : 542,42 €

186,40 € l'are x 2 a 91 ca

**Coût de l'opération** : **574,42 €**

## **II - INDEMNISATION DES EXPLOITANTS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE**

Le montant total des deux opérations s'élève à 1722,86 €.

**1) RD 417 - Déviation de WINTZENHEIM - Commune de TURCKHEIM** - Opération déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 5 novembre 2004 prorogé jusqu'au 5 novembre 2014. Indemnités complémentaires à celles déjà approuvées par votre Assemblée dans ses séances des 17 février et 16 mars 2012, du 13 septembre 2013 et du 11 avril 2014 concernant la réalisation de chemins de défrèvement.

Suite à la mise en œuvre de la procédure d'expropriation, le nombre de rangées de vignes des parcelles concernées par cette procédure est désormais connu. Il reste à soumettre à votre Assemblée l'indemnité de refiletage due à ce titre aux exploitants.

Superficie concernée : 0 a 47 ca

Indemnité de refiletage : 1 720,00 €  
43 rangées x 40 €

**Coût de l'opération** : **1 720,00 €**

**2) RD 3 bis - Commune de MEYENHEIM** - Indemnité due à un exploitant qui s'est déclaré tardivement dans le cadre de l'alignement de la RD 3 bis. Pour mémoire, les acquisitions ont été faites auprès des propriétaires riverains moyennant l'euro symbolique.

Superficie concernée : 0 a 06 ca

Indemnité pour perte de revenus agricoles et de fumure : 2,86 €  
47,70 € l'are x 0 a 06 ca

**Coût de l'opération** : **2,86 €**

## **III - DECLASSEMENT**

### **RD 417 - Déviation de WINTZENHEIM**

Dans le cadre de l'aménagement de la RD 417 à WINTZENHEIM, il convient de déclasser du domaine public routier départemental et de classer dans le domaine privé départemental une parcelle d'une surface de 11,93 ares.

Cette dernière ne présentant plus d'utilité pour le Département du Haut-Rhin en fin d'opération, l'ancien propriétaire est intéressé par son rachat dans les conditions précisées dans l'acte d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation signé en 1995. La vente correspondante fait l'objet d'un autre point ci-après.

Conformément à l'article L131-4 du code de la voirie routière, ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable dans la mesure où l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la RD 417 à WINTZENHEIM.

#### IV – ALIENATION DE TERRAINS

Le montant total des deux opérations s'élève à 14 436,30 €.

**1) RD 417 – Déviation de WINTZENHEIM** – Rétrocession au profit d'un ancien propriétaire-exploitant d'une parcelle de terrain devenue sans intérêt pour la voirie départementale.

Superficie concernée : 11 a 93 ca

Valeur du terrain :

968 € l'are, conformément à l'acte d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation n° 124/95 en date du 7 juillet 1995 établi en vertu de la DUP prononcée par arrêté préfectoral du 6 janvier 1992. Cet acte stipule que le Département du Haut-Rhin s'engage à rétrocéder aux anciens propriétaires ou à leurs ayant-droits, les surfaces non incorporées dans le domaine public départemental, au prix de base figurant dans l'acte, majoré de 25 % au titre des frais de dossier.

Indemnité principale : 968 € l'are X 11 a 93 ca	:	11 548,24 €
Frais de dossier de 25 %	:	<u>2 887,06 €</u>
		14 435,30 €
<b>Montant de la vente</b>	<b>:</b>	<b>14 435,30 €</b>

**2) Piste cyclable DANNEMARIE-PFETTERHOUSE – Commune de FRIESEN** – Aliénation à la Commune de FRIESEN de deux délaissés de la Piste cyclable DANNEMARIE-PFETTERHOUSE ne présentant plus d'intérêt pour la voirie départementale. Ces délaissés constituent une partie de l'emprise d'une voie communale en cours d'aménagement et d'une future voie communale.

Superficie concernée : 5 a 73 ca

Valeur des terrains : 1 € symbolique compte tenu de la destination publique de ces parcelles

<b>Montant de la vente</b>	<b>:</b>	<b>1,00 €</b>
----------------------------	----------	---------------

Les différents tableaux des terrains à acquérir et à aliéner sont joints en annexe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- déclasser du domaine public routier départemental et de classer dans le domaine privé départemental une parcelle d'une surface de 11,93 ares en vue de son aliénation au profit de son ancien propriétaire,
- donner un avis favorable aux transactions de terrains définies au rapport, soit :

. Acquisitions (7 a 38 ca) :	574,42 €
. Indemnisations (0 a 53 ca) :	1 722,86 €
. Aliénations (17 a 66 ca) :	14 436,30 €
- autoriser la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental 2014 ;
- autoriser le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer les actes d'acquisition et de vente à intervenir qui seront établis en la forme administrative à la diligence des services départementaux ;

- préciser que les crédits liés à ces opérations seront imputés sur le budget départemental 2014 comme suit :

OPERATION		IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES
2014-B151-35095	ACQU. POUR LA VOIRIE DEPARTEMENTALE	21-621-2151-1931-129 Affectations 2014-B151- 13613 à 13615	2 297,28 €	
2014-B656-35100	VENTES D'IMMEUBLES	0-77-0202-7788-3406-129		14 436,30 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 297,28 €</b>	<b>14 436,30 €</b>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Direction du Patrimoine  
et du Droit des Sols

## TABLEAU DE TERRAINS A ACQUERIR

Sur le territoire de la Commune d'OBERMORSCHWIHR  
Alignement - RD 1

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le **05 OCT. 2014**

Joëlle FREYBOURGER



Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage

n°	n° de la section	n° de la parcelle source	contenance en ares source	nature de la parcelle	lieux	Nom, prénoms des propriétaires	n° de la parcelle emprise	surface (a) acquise en ares	surface restante en ares	Prix à l'are	INDÉMNITES	MONTANT TOTAL	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
			(a)			Commune d'OBERSMORSCHWHR		(b)	(c)=(a)-(b)	(d)	(e)=(f)(d)	(g)=(b)(e)(a)	(h)=(e)(g)
						Francis VORBURGER	0,16	8,19	1 €	1 €	(f)	(g)=(b)(e)(a)	1 €
1	23	4	8,35	Vignes	"Leberfeld"	Francis VORBURGER	0,16	8,19	1 €	1 €	(f)	(g)=(b)(e)(a)	1 €
		93/1	9,72	Sol	3D rue Principale		0,02	9,70					
2	23	94/1	3,96	Vignes, Sol	3B rue Principale	Jean-Baptiste VORBURGER	0,05	3,91	1 €	1 €			1 €
3	23	93/1	0,53	Terrain à bâtir	Rue Principale	Gilbert VORBURGER / Marie MEINHOLD	0,01	0,52	1 €	1 €			1 €
4	23	96/2	4,36	Vignes, Sol	Rue Principale	SCI MAISON DE VIGNE	0,01	4,35	1 €	1 €			1 €
		91/3	7,84	Vignes, Sol	3A rue Principale		0,01	7,83					
5	23	5	8,25	Vignes	"Leberfeld"	Marguerite BELLICAM (propriétaire) Marguerite BENDALE (usufruitière)	0,16	8,09	1 €	1 €			1 €
6	23	6	4,17	Vignes	"Leberfeld"	Fernande QUINTLE	0,24	3,93	1 €	1 €			1 €
		99/13	9,00	Terres, Sol	"3 Rue Principale		0,24	8,76					
7	23	8	13,09	Vignes	"Leberfeld"	Eliane, Marie, Virginie DEYNER	0,16	12,93	1 €	1 €		29,82 €	30,82 €
8	23	9	5,51	Vignes	"Leberfeld"	André HEYBERGER	0,10	5,41	1 €	1 €		18,64 €	19,64 €
						Nicole RAEDERSDORF							
9	23	10	5,38	Vignes	"Leberfeld"	André HEYBERGER	0,10	5,28	1 €	1 €		18,64 €	90,47 €
		23	11	10,74	Vignes		0,19	10,55				35,42 €	
		23	12	10,76	Vignes		0,19	10,57				35,42 €	
10	23	15	8,83	Terres	"Leberfeld"	Fabienne QUINTLE 1/2 Fernande QUINTLE 1/2	0,16	8,67	1 €	1 €			1 €
11	23	65/16	13,60	Jardins, Sol	1 Rue Principale	Jean MORSCHER Monique GALTNER	0,33	13,27	1 €	1 €			1 €
12	23	69/17	3,09	Sol	"Leberfeld"	Jean MORSCHER/Monique GALTNER 12/24 Eric STRUSS/Françoise KIENZLI 1/24 Rosemarie BAUMANN 6/24 Adélaïde KIENZLI 1/24 Benoit KIENZLI 1/24 Fabien KIENZLI 1/24 Florent KIENZLI 1/24 Sébastien KIENZLI 1/24 Rosemarie BAUMANN (usufruitière)	0,07	3,02	1 €	1 €			1 €
13	23	18	8,60	Vignes	"Leberfeld"	Marie, Rose HERTZOG	0,10	8,50	1 €	1 €		18,64 €	90,79 €
		23	19	18,68	Vignes		0,21	18,47				39,14 €	
		23	20	18,39	Vignes		0,22	18,17				41,01 €	
14	23	21	18,84	Vignes	"Leberfeld"	Fernand BRUCKERT/Suzanne VORBURGER (propriétaire) Odier BRUCKERT (BE)	0,25	18,59	1 €	1 €		46,60 €	47,60 €
15	23	22	21,02	Vignes	"Leberfeld"	Marcel BURR/Marie Louise QUINTLE	0,20	20,72	1 €	1 €		55,92 €	56,92 €
16	23	25	33,27	Vignes, Jardins	1 Rue Principale	Jean BOBENGER/Arlette HERTZOG	0,41	32,86	1 €	1 €			1 €
				Sol									
17	23	28	17,19	Vignes	"Leberfeld"	René, Paul, René QUINTLE	0,22	16,98	1 €	1 €		41,01 €	42,01 €
18	23	30	16,47	Vignes	"Leberfeld"	Jean-Pierre SYDA	0,18	16,29	1 €	1 €		33,55 €	34,55 €
19	23	31	17,44	Vignes	"Leberfeld"	Christophe, Roger, Christophe HEYBERGER	0,17	17,27	1 €	1 €		31,69 €	32,69 €
20	23	32	16,25	Vignes	"Leberfeld"	Jean SCHULLER (propriétaire)	0,15	16,10	1 €	1 €			1 €

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage

n° d'ordre	n° de la section	n° de la parcelle source	contenance en ares source	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires		n° de la parcelle emprise	surface (a acquis) en ares	surface restante en ares	Prix à l'are	INDENNITES		MONTANT TOTAL	
						(a)	(b)					Valeur de la parcelle	de remploi		Pièce revenues vicieuses 196,40
1	2	3	4	5	6	7			8	9	10	11	12	13	14
			(a)			<b>Commune d'OBERSORNSCHWHR</b>			(c)=(a)-(b)	(d)	(e)=(b)(d)	(f)	(g)=(b)(f)	(h)=(c)+(g)	
						Dadler SCHULLER (DE)			0,21	18,46					
21	24	53	16,57	Vignes	"Luberseld"	Jean HENBERGER/Nicole BASS			0,13	16,44		1 €			1 €
22	24	50	1,82	Soil	"Rank"	Denis, Jenn, Nicolas, Denis HEYBERGER			0,07	1,75		1 €			1 €
23	24	126/49	0,09	Terres	"Rank"	Roger HEYBERGER/Marie SCHUELLER			0,09	0,00		1 €			1 €
24	24	127/47	0,24	Soil	"5 Rue Principale"	Roger HEYBERGER			0,21	0,03		1 €			1 €
24	24	128/46	0,23	Soil	"Rue Principale"	Roger HEYBERGER			0,17	0,04		1 €			1 €
25	24	129/45	0,14	Vignes	"Rank"	Roger HEYBERGER (propriétaire) Groupement Agricole d'Exploitation en commun reconnu HEYBERGER Roger et ses Fils (RE)			0,10	0,04		1 €			1 €
26	24	44	9,86	Vignes	"Rank"	Philippe STRUSS			0,12	9,74		1 €		23,37 €	23,37 €
27	24	43	15,05	Vignes	"Rank"	Philippe STRUSS/Marie ANDRES			0,16	14,89		1 €		29,92 €	30,82 €
28	24	42	7,96	Vignes	"Rank"	Daniel VORBURGER			0,21	7,75		1 €			1 €
28	24	39	7,90	Vignes, Soil	"Rank"				0,22	7,68					
29	24	135/60	0,29	Soil	"Rue Principale"	Marie-Jeanne, Alice, Charlotte BRUCKERT			0,26	0,04		1 €			1 €
24	24	136/36	0,04	Terres	"Rue Principale"				0,01	0,03					
30	24	31	3,73	Terres	"Kappelplatz"	Ulrich STEMPEL			0,24	3,49		1 €			1 €
31	24	103/30	3,76	Terres	"Kappelplatz"	François STEMPEL/Elisabeth BELLY, propriétaire Christian STEMPEL (BE)			0,24	3,52		1 €		44,74 €	45,74 €
32	24	104/30	4,59	Terres	"Kappelplatz"	Ulrich STEMPEL Françoise DEMANGRAT			0,34	4,25		1 €			1 €
									<b>7,38</b>	<b>409,79</b>		<b>32 €</b>		<b>543,42 €</b>	<b>574,42 €</b>

Direction du Patrimoine  
et du Droit des Sols



Colmar, le

## TABLEAU

### DE TERRAINS A ACQUERIR Indemnité complémentaire

Sur le territoire de la commune de TURCKHEIM  
R.D 417 – Déviation de WINTZENHEIM - Chemin de défrètement.

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le **03 OCT. 2016**



Joëlle FREYBOURGER

Désignation de la parcelle suivant procès verbal d'arpentage				INDEMNITES							MONTANT TOTAL				
n°	n° de la section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Commune de TURCKHEIM	surface à acquies en ares	surface résistante en ares	Nombre de rangées	Valeur de la parcelle en €	de remplissage 20% en €	pour plantation en €	de refilage 40 € la rangée	Valeur de la parcelle en €	Ind. par prop. en €
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	59	572/65	0.12	vignes	Schlittweg		0.12								
	59	619/190	0.03	vignes	Eschkriesenbaum		0.03		31 rangées				1 240.00 €		1 240.00 €
	59	620/189	0.03	vignes	Eschkriesenbaum	BETTINGER Mathieu	0.03								
	60	413/105	0.02	vignes	Erige Laender		0.02								
	59	414/107	0.05	vignes	Erige Laender		0.05								
	59	417/107	0.05	vignes	Erige Laender		0.05								
	59	592/208	0.12	vignes	Eschkriesenbaum	SCHWINDENHAMMER Jean-Marie	0.12		7 rangées				280.00 €		280.00 €
	59	608/197	0.05	vignes	Eschkriesenbaum	SCHWINDENHAMMER Martin	0.05		5 rangées				200.00 €		200.00 €
			<b>0.47</b>				<b>0.47</b>		<b>43 rangées</b>				<b>1 720.00 €</b>		<b>1 720.00 €</b>

Direction du Patrimoine  
et du Droit des Sols

TABLEAU  
DE TERRAINS A ACQUERIR  
PREJUDICE AGRICOLE

Sur le territoire de la Commune de MEYENHEIM  
Alignement – RD 3 Bis

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le **03 OCT. 2016**

Joëlle FREYBOURGER





Direction du Patrimoine  
et du Droit des Sols

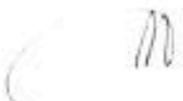
Colmar, le  
**TABLEAU**

**D'UN TERRAIN A ALIENER**

Délaissé de la RD 417  
sur le territoire de la commune de WINTZENHEIM.

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le **03 OCT. 2014**

  
Joëlle FREYBOURGER

n°		Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage		INDENNITES										MONTANT		
ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface a alléner en ares	surface restante en ares	Prox de l'aire	Valeur de la parcelle	Frais de dossier 25% en €	pour plantation en €	Pente revenues agricoles en €	Valeur de la parcelle en €	TOTAL	ind par prop an €
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	16
						Commune de WINTZENHEIM										
15			11,93	sol	Neugesetz Koblweg	DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN	11,93	0	968 €	11 548,24 €	2 887,06 €					14 435,30 €
			<b>11,93</b>				<b>11,93</b>	<b>0</b>		<b>11 548,24 €</b>	<b>2 887,06 €</b>					<b>14 435,30 €</b>

Direction du Patrimoine  
et du Droit des Sols

TABLEAU  
DE TERRAINS A ALIENER

Sur le territoire de la commune de FRIESEN  
Délaisés - Piste cyclable DANNEMARIE-PFETTERHOUSE

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le **03 OCT. 2014**



Joëlle FREYBOURGER

